



D.2018.10.03.3.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**3.1 - AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE D'EAUNES**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Cadre législatif

La commune d'Eaunes, membre de la communauté d'agglomération du Muretain Agglo, a arrêté le projet de révision de son plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal du 5 juillet 2018 et l'a transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois, courrier daté du 10 juillet 2018 et enregistré par Tisséo Collectivités le 16 juillet 2018.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de Eaunes doit être compatible aux orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

Synthèse du projet de révision du PLU d'Eaunes

La révision du PLU de la commune d'Eaunes est dictée par le souhait de mieux maîtriser la croissance démographique constatée sur la commune.

Aussi, le PADD fixe les objectifs généraux suivants :

- Tendre vers un développement urbain plus rationnalisé et organisé autour des principales polarités existantes.
- Proposer un développement économique adapté à la situation de la commune.
- Maintenir la qualité du cadre de vie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs :

- le rapport de présentation – « justification des choix » PLU ne justifie pas le rapport de compatibilité avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030 approuvé le 7 février 2018 et valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine.
- Le rapport de présentation – « diagnostic » ne précise pas le cadre du nouveau PDU applicable.

Politique d'organisation urbaine :

La commune d'Eaunes se positionne géographiquement sur le territoire de la ville au développement mesuré tel que le SCoT de la grande agglomération toulousaine le définit.

Les objectifs de la commune sont les suivants :

- Maîtriser le développement urbain et accueillir des logements diversifiés.
- Modérer la consommation foncière et procéder par étape successive d'urbanisation, en privilégiant dans un premier temps la densification des secteurs déjà urbanisés.
- Accompagner l'évolution d'une commune rurale vers une commune péri-urbaine.

La commune doit pouvoir produire de l'ordre de 500 logements d'ici à 2030, permettant un accueil potentiel de 1 200 habitants supplémentaires, portant la population à hauteur de 3 000 habitants à l'horizon 2030.

La production de ces logements se fera :

- Superficie ouverte à l'urbanisation en cohérence avec cet objectif : 26,2 ha dont 7,2 ha en dents creuses.
- Une délimitation des zones futures de développement (zones AU0) dans le prolongement du bourg uniquement et maintien des autres quartiers dans leur enveloppe avec un encadrement de la densification via le règlement.
- Prescriptions dans les OAP favorisant une densité logements/ha (15 logements ha minimum).
- Un potentiel de densification représentant un quart des besoins.

Les orientations d'aménagement et de programmation concernent trois secteurs :

- Le secteur « chemin de Beaumont », au Sud de la commune, destiné à accueillir dans la continuité du tissu urbain existant de l'habitat individuel en bande et du petit collectif.
- Le secteur « route de Villate », en entrée Nord de la commune le long de la RD 56, destiné à accueillir dans la continuité du tissu urbain existant de l'habitat individuel en bande, du petit collectif et des constructions sur lots libres.
- Le secteur « chemin de Peymol » pour lequel l'OAP sera précisé ultérieurement.

Politiques de mobilités :

Le PLU prévoit en termes d'enjeux :

- Favoriser une proximité des nouvelles zones résidentielles aux arrêts de transport en commun.
- Sécuriser la traversée de la RD12 et l'accès aux arrêts de transport en commun.
- Limiter le développement en impasse et via des servitudes de passage.
- Améliorer le réseau de déplacements doux dans le bourg et vers les équipements et espaces de loisirs.
- Améliorer la signalétique des aires de stationnement et adapter le potentiel de stationnement au développement projeté.

Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités souligne que le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine a été approuvé le 7 février 2018 et qu'il convient dorénavant de prendre appui sur ce document pour mettre en œuvre le rapport de compatibilité entre le PLU et le PDU.

Il apparaît nécessaire que le rapport de présentation du PLU explicite la prise en compte des orientations du Projet Mobilités et de son plan d'actions. Un guide méthodologique de déclinaison du Projet Mobilités dans les PLU a été adressé à toutes les communes de la grande agglomération toulousaine afin d'aider à cette prise en compte.

Tisséo Collectivités souligne néanmoins que le projet de PLU d'Eaunes s'inscrit dans les grandes orientations générales du PDU opposable :

Levier du report modal – transports en commun et intermodalité :

- Volonté de favoriser les nouvelles implantations au plus près des arrêts de transport.

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Développement des réseaux piétons et cyclables entre les différents quartiers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181003-20181003-3-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Développement urbain dans la continuité des tissus urbains existants.
- Extension urbaine limitée.

Levier de l'organisation des réseaux et des stationnements :

- Sécuriser les déplacements.
- Adaptation aux besoins de stationnements et prise en compte au règlement écrit du PLU des normes et conditions de stationnements des véhicules motorisés et des deux-roues.

*

* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

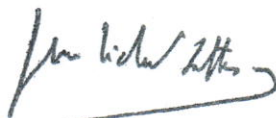
ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet d'élaboration du PLU d'Eaunes, sous réserve de compléter au rapport de présentation le chapitre traitant de la compatibilité avec les documents supra-communaux, en intégrant les orientations et la déclinaison du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire d'Eaunes pour notification.
- à Monsieur le Président du Muretain Agglo pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES